

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Etaient absents et excusés : Victor COLAS, Franck JUILLET, Nicolas ROLLET, Gaëlle CAZALS, Nadine BOISTARD, Alain DUCRAY

Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Dossier Grange

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission bâtiments a reçu Monsieur PERRIN, architecte, pour la présentation du projet de rénovation de la grange. Ce projet est maintenant présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal soumet quelques modifications (possibilité de fermeture de l'accès à l'étage, déplacer une cloison à l'étage et si possible, création d'un espace rangement sous l'escalier donnant accès à l'étage), mais approuve le projet, qui en en adéquation avec les souhaits initiaux.

Une demande de subvention va être déposée auprès de la région.

Validation du devis du cabinet ROBIN pour les relevés topographiques à réaliser à la demande du cabinet PERRIN. Montant : 540.00 € TTC.

Prévoir la réalisation d'un rapport amiante auprès de la société CREA SYNERGIE.

Fête associative

Le comité des fêtes et l'association des joyeux aînés ruraux ont décidé de programmer une fête associative le 14 juillet 2019. Le conseil municipal est sollicité pour aider à la concrétisation de ce projet. Les membres du conseil municipal décident d'octroyer une participation financière à hauteur de 2 500 euros pour participer au financement d'un feu d'artifice.

Bâtiments communaux

Prévision de travaux à l'église : réparation de la chaudière, remplacement des chéneaux, et reprise de crépi sur la façade.

Afin de réduire les coûts énergétiques, le remplacement du mode de chauffage du groupe scolaire est à l'étude.

Pour des raisons de sécurité, le portail du groupe scolaire, doit rester fermé. Le conseil municipal décide de le faire motoriser pour en faciliter son utilisation.

Voirie :

Validation des devis pour la fourniture et la pose des panneaux de rues. Une demande de subvention va être déposée auprès du conseil départemental au titre des amendes de polices.

Les ralentisseurs situés à l'entrée du bourg au « Souchet » ont été endommagés par les engins de déneigement lors des intempéries hivernales. Ceux-ci vont être remis en place.

Questions diverses

Monsieur le maire donne lecture du contrôle sanitaire de la cantine scolaire. Contrôle satisfaisant.

Exploitation forestière des arbres situés sur le chemin communal (ex ligne) de « Vigirière » : suite à l'abattage et la vente du bois, le propriétaire riverain du chemin se propose de replanter des chênes rouges le long de la ligne. Le conseil municipal donne son accord.

Lieu-dit « Périchon » : un avis concernant les arbres sera demandé à un technicien forestier.

Projet hydrolien : non réalisable en l'état actuel des données.

Prochain conseil municipal : vendredi 15 mars 2019, en présence de représentants du conseil communautaire des jeunes du Pays de Lapalisse (objectif : recrutement de nos jeunes depuis le CM2).